

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 07 décembre 2021.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BOUZID Nathalie

SECRETARE DE SEANCE : GRIMAULT David

Délibération n°2021-139

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

SPORT

MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE MAROUÉ - TARIFICATION

La Ville de Lamballe-Armor est sollicitée pour l'utilisation du terrain de football synthétique du stade de Maroué par des associations extérieures à la commune. Une priorité d'usage est donnée aux clubs de football de Lamballe-Armor, sans exclure des demandes extérieures, afin d'optimiser l'usage des équipements sportifs municipaux.

A ce jour, aucune tarification ne prévoit l'utilisation de cet équipement par un club extérieur. Il est donc proposé de créer un tarif de location de cet équipement à hauteur de 57 € de l'heure pour l'usage du terrain synthétique et ses bâtiments annexes (vestiaires). Ce taux horaire proposé prend en compte les charges annuelles d'entretien des terrains, les charges d'amortissement de l'investissement sur 15 annuités ainsi que le nombre d'heures d'utilisations annuelles.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la création d'une tarification de location pour la mise à disposition du terrain synthétique de football de Maroué pour des associations extérieures à la commune et FIXE ce tarif de 57 € de l'heure comprenant l'utilisation du terrain cité ainsi que des vestiaires,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

